SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC

SPFRQ

Poursuite du renouvellement des ententes avec les scieurs

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) a rendu sa Décision 12329 le 3 février 2023, qui permet au Syndicat de poursuivre la négociation collective des prix avec les scieurs lors du renouvellement des ententes avec ceux-ci.

Par la suite la RMAAQ a accrédité le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) afin de représenter tous les scieurs de résineux (sapin, épinettes, cèdre, pruche, mélèze, pins) qui possèdent un permis d'usine (2000 m^3s et plus de transformation annuellement). Ce sont 35 usines qui seront représentées par le CIFQ.

Voici la liste des scieurs qui ont signé, à ce jour, une convention de 3e génération et pour laquelle le prix est négocié par le Syndicat ainsi que les scieurs signataires d'une convention de 2e génération. Toutes les autres scieries fonctionnent encore sous une convention de 1re génération (Entente-cadre de 1994) tant et aussi longtemps qu'il n'y a pas la signature d'une nouvelle convention.

Convention de 2e génération (2019-2021)	**Convention de 3e génération (2022-2024)**
Bois LIB inc.	Amex Bois Franc inc.
Clermond Hamel ltée	Bois BGM inc.
Matériaux Blanchet inc.	Bois Forex Canada inc.
Scierie Alexandre Lemay & Fils inc.	Bois Rond Usiné L. G. inc.
Scierie Lapointe & Roy ltée	Cèdréco
Scierie Lauzé inc.	Commonwealth Plywood Ltd.
	Compagnie de placage Mégantic inc.
	Les Bois Poulin inc.
	Les Planchers Mercier inc.
	Scierie J.F. Girard
	Scierie J. W. Goulet Limitée
	Scierie M. S. Bilodeau inc.
	Scierie Petit-Saguenay inc.
	Scierie Préverco
	Scierie Welsh et fils inc.
	Vexco
	Via Bois inc.

Afin de connaître les particularités des différentes conventions conclues avec les scieurs, les producteurs visés par le *Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec* sont invités à consulter le site Web du Syndicat. Ils peuvent également obtenir la copie spécifique de la convention conclue avec un acheteur en particulier en contactant le Syndicat.

Pour plus d'information, les producteurs peuvent consulter le suivi de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint le 27 avril 2021 pour la négociation collective des prix du bois de sciage en cliquant sur le lien.